

```
[vc_row type= »in_container » full_screen_row_position= »middle »  
scene_position= »center » text_color= »dark » text_align= »left » overlay_strength= »0.3″  
shape_divider_position= »bottom » bg_image_animation= »none »][vc_column  
column_padding= »no-extra-padding » column_padding_position= »all″  
background_color_opacity= »1″ background_hover_color_opacity= »1″  
column_link_target= » self » column_shadow= »none » column_border_radius= »none »  
width= »1/1″ tablet_width_inherit= »default » tablet_text_align= »default »  
phone_text_align= »default » column_border_width= »none »  
column_border_style= »solid » bg_image_animation= »none »][vc_column_text]
```

La Bourse du Travail - 3 Rue
du Château d'Eau - 75010
Paris
Métro : République
Samedi 28 mars 2020, de 14 h
à 17 h



@mrp.fr©UNESCO

En 1945, après les monstruositées dues au racisme, un engagement est apparu nécessaire pour libérer l'humanité de cette idéologie. La nouvelle Organisation des Nations Unies, l'ONU, a-t-elle été le cadre et l'outil de cette lutte à l'échelle mondiale, quelles ont été ses avancées, ses insuffisances ?

Le [MRAP](#) vous invite à une réflexion sur cette question avec

- Chloé MAUREL, Agrégée et docteur en histoire, spécialiste de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et
- Wiktor STOCZKOWSKI, Chercheur au Collège de France et à L'École des hautes études en sciences sociales

Lutter contre le racisme, de la seconde guerre à aujourd'hui.

La lutte contre le racisme impose aux associations et aux militants une réactivité quotidienne à l'actualité. Le MRAP a estimé utile de resituer cette actualité dans sa profondeur historique.

La révélation au monde des monstruosité engendrées par le racisme avant et pendant la seconde guerre mondiale ont posé de façon brûlante la question de la lutte contre le racisme.

A quelques mois d'écart, il y a 70 ans, en France, le MRAP était créé et par ailleurs, l'ONU adoptait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. La lutte contre le racisme trouvait un cadre nouveau, avec l'affirmation de l'universalité des droits de l'homme.

Le racisme, mot absent de la DUDH, se trouvait inclus dans la notion de discrimination, citée à l'article 7 et dès l'article 2 : *« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »*

De nombreuses déclarations ou conventions ont, durant les décennies suivantes, développé et précisé ces deux notions. Dans quelle mesure contribuent-elles à notre combat contre le racisme ? Connaître et comprendre ce cadre international dans lequel nous évoluons est essentiel.

Ce colloque, le 18 janvier à l'Hôtel de ville de Saint Denis, propose une information et une réflexion sur la place du racisme et des discriminations dans l'action de la « communauté internationale ». Quelle est l'histoire des textes, déclarations et conventions nombreuses, traitant des discriminations et du racisme ? On connaît quelques étapes, comme la convention internationale contre le racisme de 1965, la longue lutte contre l'apartheid ou la conférence Durban en 2001.

Mais connaît-t-on le rôle de l'Unesco, dès 1945 ? Connaît-t-on ses combats actuels et aussi ses limites.

Deux connaisseurs éminents de cette histoire nous aideront à comprendre les bases de cette histoire.

Chloé MAUREL interviendra sur l'histoire des actions de l'Unesco contre le racisme.

Wiktor Stoczkowski présentera la genèse de la première Déclaration de l'UNESCO sur la race, de 1950, expliquera son rôle dans la formulation de la doctrine de l'antiracisme moderne.

[Retrouvez l'événement sur le site du MRAP](#)

[/vc_column_text][/vc_column][/vc_row]